



HAL
open science

”Bouche tes fesses gogotes” : tentative d’enquêtes sur ”le parler” des ”jeunes mauriciens”

Rada Tirvassen

► To cite this version:

Rada Tirvassen. ”Bouche tes fesses gogotes” : tentative d’enquêtes sur ”le parler” des ”jeunes mauriciens”. Travaux & documents, 2001, Les ”parlers jeunes” à La Réunion, 15, pp.171–187. hal-02180863

HAL Id: hal-02180863

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02180863>

Submitted on 16 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Bouche tes fesses gogote »
tentatives d'enquêtes sur « le parler »
des « jeunes mauriciens »

RADA TIRVASSEN,
MAURITIUS INSTITUTE OF EDUCATION
U.M.R. 6058 DU C.N.R.S.

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Si la sociolinguistique est l'étude de la communauté dans sa dimension linguistique, l'étude sociolinguistique peut permettre de mieux comprendre certains des enjeux symboliques autour desquels s'organise la vie en société. En effet, si la langue n'est pas étrangère à la manière dont les groupes se structurent dans la société, structuration elle-même liée aux revendications identitaires, les recherches consacrées à la question des langues dans la communauté linguistique peuvent apporter de précieuses informations sur certains des enjeux de la vie communautaire. C'est dans cette perspective que s'inscrit cette réflexion qui se donne toutefois des objectifs fort modestes compte tenu de la qualité des données que nous avons pu obtenir.

Vouloir travailler sur le parler des jeunes comme c'est le cas dans cet article, c'est opérer une sélection, voire accorder un statut autonome à une partie de l'ensemble des productions langagières d'une communauté linguistique. C'est aussi associer ces productions à un groupe de locuteurs qui sont eux aussi singularisés par rapport à la totalité des locuteurs de la communauté. Un des risques que l'on court dans une telle recherche consiste à attribuer une identité de groupe (plus ou moins homogène) à ces locuteurs avant même d'avoir entrepris des observations. Pour les identifier (ces locuteurs), on part de critères sociologiques : groupe d'âge, valeurs partagées par les membres des groupes, etc. Les analyses linguistiques et sociolinguistiques ont, alors, pour point de départ une catégorisation

sociologique. On n'évite pas une des contradictions de la démarche sociolinguistique qui consiste à attribuer une signification sociolinguistique à des productions langagières non pas à partir d'une démarche linguistique, mais à partir de critères sociologiques.

Sur le plan théorique, cette étude s'inscrit dans le cadre global des travaux consacrés à la variation. C'est donc aborder la variation sous l'angle de la production d'un groupe de locuteurs ayant une identité définie en dehors du contexte discursif. En d'autres termes, on s'inscrit dans une démarche qui ressemble à celle de W. Labov lorsqu'il a effectué ses recherches consacrées à la survalorisation des formes linguistiques prestigieuses par la petite bourgeoisie où il explique une attitude linguistique à partir d'une catégorisation sociale. Les travaux réalisés sur l'insécurité linguistique dans le cadre du projet piloté par l'UPRES A 6058 de 1995-1998 (Bavoux, 1996) ont montré que les recherches inspirées de la démarche labovienne peuvent conduire à certaines conclusions tautologiques si l'on ne réfléchit pas à la manière dont on se constitue son objet de recherche et à la façon dont on conduit les enquêtes de terrain. De manière plus précise, on a pu montrer que la catégorisation sociale et la valeur symbolique des variables en situation de diglossie franco-créole sont pertinentes aux yeux du chercheur qui s'intéresse à l'insécurité linguistique. Il faut toutefois éviter de confondre ces éléments avec les résultats de l'observation de sentiments que manifestent les témoins dans des contextes discursifs réels.

Il est donc nécessaire d'interroger les implications de la démarche du chercheur car nul acte scientifique ne va de soi, même pas celui du chercheur censé opérer à partir d'outils conceptuels au-dessus de tout soupçon. Les premières questions que nous nous sommes posées sur la manière d'approcher cet aspect de la réalité sociale de Maurice et, surtout, l'absence de données issues d'autres sciences sociales (sociologie, socio-psychologie, anthropologie, histoire, etc.) sur lesquelles nous pouvions nous appuyer pour conduire nos recherches ont semé des doutes chez nous. Pour nous donner quelques points de repère, nous avons effectué une analyse de deux articles traitant de la question avant de les mettre en parallèle avec *Le parler ordinaire* de W. Labov (1978). Le premier (Boyer, 1997, p. 6-15) aborde la question « du parler jeune » (ces guillemets s'expliquent par le fait que le linguiste pose la question de l'appellation de ces pratiques langagières) dans le cadre de la dynamique sociolinguistique de la communauté linguistique française. L'autre (Pelon, 1997, p. 114-122) l'analyse dans celle de la

péninsule italienne. Si notre lecture, partielle, nous a conduit à rechercher les significations rattachées au parler jeune dans chacun des articles, nous avons commencé par dégager les aspects majeurs qui émergent de leurs recherches.

QUELQUES POINTS DE REPÈRE

Les deux articles de *Langue française*

H. Boyer se donne pour but l'observation de la manière dont on gère la déviance sociolinguistique (c'est une variation, en quelque sorte non contrôlée) dans une communauté qui a une longue tradition d'uniformisation linguistique. Ainsi que le laisse deviner le titre, H. Boyer ne prend pas pour acquis l'existence d'un parler jeune (« 'Nouveau français', 'parler jeune', 'langues des cités' ? Remarques sur un objet linguistique médiatiquement identifié ») ; la difficulté terminologique tranche avec la certitude du rôle des médias qui, lui, ne fait l'objet d'aucun questionnement. Dans le corps de l'article, l'absence d'unanimité sur la dénomination de ces pratiques langagières est expliquée : on ne peut pas toujours associer ces « français » aux jeunes. A cet égard, citant M. Verdelhan-Bourgade (1997, p. 119), il affirme que le français branché doit être associé avec des modes de pensée plutôt qu'avec une classe d'âge. Quels que soient les groupes qui parlent ces variétés de langues, un élément ne fait pas de doute : ces pratiques sont indissociables des revendications identitaires de ceux qui les emploient. S'agissant de la portée de l'article, le linguiste montre en fait comment les médias participent à une normalisation linguistique dans une communauté où le poids de la norme est tel que toute déviance qui peut être récupérée n'est jamais abandonnée. Il serait sans doute utile de rappeler que tous les articles rassemblés dans ce numéro portent sur la médiatisation de ce « sociolecte générationnel » ; dans le cas de la communauté linguistique française, H. Boyer explique comment la presse participe à l'unification linguistique par la récupération de la variation.

On peut établir un certain rapprochement entre la démarche de H. Boyer et celle de M. Pelon (1997, p. 114-122) car dans les deux cas il s'agit d'analyser un même type de variation linguistique dans une société ayant sa propre dynamique. Dans le cas de la péninsule italienne, l'intérêt pour ce parler a une double explication. Elle est d'abord sociale compte tenu de l'importance accordée aux jeunes au

sein de la société. Elle est ensuite linguistique en raison de la nécessité d'avoir une variété de langue apte à remplir le vide laissé par la disparition des dialectes. En effet, selon les données disponibles, seulement 10% à 20% de locuteurs parlait l'italien il y a 40 ans ; aujourd'hui, non seulement 86% de locuteurs parlent cette langue, mais 42 % reconnaissent ne parler que cette langue. Bien entendu, comme c'est toujours le cas, cette dynamique sociolinguistique s'explique en grande partie par le phénomène d'urbanisation que la péninsule italienne a connu à partir des années '50. S'agissant du parler jeune, M. Pelon affirme que cette variété de langue vient combler un vide causé par la disparition des dialectes régionaux. Cette première constatation est affinée par une observation méticuleuse de la réalité sociale qui prend appui sur les différentes formes que prend ce parler. Ainsi, en s'appuyant sur des recherches menées, elle effectue une rapide analyse diachronique et identifie quatre grandes variétés du parler jeune qui se sont succédé dans le temps et qui sont en rapport direct avec des événements socio-politiques majeurs. Sur le plan linguistique, elle montre qu'il existe des rapports étroits, sous forme d'emprunts lexicaux, entre le langage jeune et la variété d'italien parlée dans des régions où les dialectes ont disparu.

W. Labov, *Le parler ordinaire* (1978)

W. Labov, dans *Le parler ordinaire*, tente de comprendre pourquoi le taux d'échec dans l'apprentissage de la lecture est élevé chez les jeunes Noirs aux États-Unis. Il refuse d'analyser l'échec scolaire des enfants issus de milieux « socialement défavorisés » en termes de déficits linguistiques ainsi que le fait Basil Bernstein. Le point de départ de sa démarche est la reconnaissance de l'existence du vernaculaire noir-américain (VNA), « un dialecte relativement uniforme parlé par les jeunes Noirs presque partout aux États-Unis » (1978, p. 9). L'hypothèse majeure de Labov est que l'échec dans l'apprentissage de la lecture s'explique non pas par la simple interférence culturelle entre le VNA et l'anglais-américain standard (AS), mais par le fait que les différences dialectales entre le VNA et la variété de langue légitimée par l'école sont à l'origine de conflits symboliques. Pour soutenir son hypothèse, il effectue une analyse de la grammaire du VNA afin de montrer qu'il est autonome en tant que système.

Labov accorde une place importante à l'étude du statut scientifique des productions au centre de son attention. Pour

développer son argumentation, il effectue une réflexion linguistique sur la manière dont les linguistes ont abordé les différences dialectales. Labov, comme Gumperz et Kupwar (1971 in Labov, 1978, p. 73), pense que le concept de système où « tout se tient » est une exagération. Ceci étant, il est nécessaire de souligner que Labov ne rejette pas le concept de système : une langue est un ensemble de règles qui transforme du sens en son. Ce système doit toutefois accommoder la variation pour qu'il puisse expliquer les pratiques langagières d'une communauté linguistique marquée par le phénomène de revendications identitaires.

C'est le rapprochement entre le système et la variation qui permet à Labov d'établir des rapports entre le VNA et l'AS. Pour Labov, le VNA est un sous-système de l'anglais standard (AS), ce qui revient à dire que les deux dialectes partagent un ensemble important de règles. Sur le plan méthodologique, au lieu d'adopter une approche globale fondée sur le concept de système, il opte pour une comparaison limitée à certaines structures du VNA, de l'anglais standard et d'autres dialectes de l'anglais américain. Il s'appuie, à cet égard, sur des exemples précis, l'un qui a une valeur périphérique par rapport au système (la variation qui caractérise l'usage du phonème /r/) et, l'autre, (la terminaison des verbes au présent et au passé) qui est central au système grammatical.

Faisant une étude de la variation qui caractérise le phonème /r/ dans les dialectes des blancs (VBN), en VNA et en AS, Labov montre que si les variations ne sont pas strictement identiques dans ces trois sous-systèmes, « des sujets parlant le VBN doivent être capables, en extrapolant de leurs propres règles, de comprendre le fonctionnement du VNA » (1978, p. 81). S'agissant de l'exemple grammatical, Labov compare les morphèmes du passé des verbes en VBN et en VNA.

	Présent		Passé	
VBN	He kicks	He tells	He kicked	He told
VNA	He kick	He tell	He kick	He told

Selon Labov, le présent en VBN et dans tous les dialectes blancs se distingue du passé grâce au *-s* de la troisième personne du singulier, aux formes irrégulières (*told*) ainsi qu'au suffixe *-ed*. L'opposition entre le passé et le présent est selon toute probabilité lexicalisée en VNA (*yesterday, last week, etc.*) puisque, nous dit Labov, le suffixe *-ed* peut disparaître jusqu'à quatre-vingt-dix pour

cent des cas. C'est pour cela que le présent de narration n'existe pas en VNA. Labov montre donc la modification du système grammatical du VNA sur un point particulier. Pour Labov, la différence entre le VNA et les dialectes blancs peut s'expliquer de deux façons différentes : ou bien c'est une différence au niveau de la structure de surface (effacement de *-ed* mais conservation de la forme irrégulière *lost*) puisque la différence est de nature phonologique uniquement ou bien c'est une différence de nature stylistique. C'est-à-dire que les règles de transformation du sens en son sont globalement les mêmes au niveau de la structure profonde entre le VNA et les dialectes blancs. Labov conclut donc que le VNA est « un sous-système distinct au sein de la grammaire générale de l'anglais » (1978, p. 107) mais, « néanmoins séparé des dialectes blancs qui l'entourent par un certain nombre de différences stables et systématiques » (1978, p. 155). Ce qui est intéressant, c'est l'émergence de trois critères pour déterminer le statut à offrir à des dialectes :

1. les règles du système grammatical, morpho-phonologique et morpho-syntaxique et lexicales ;
2. l'inter-compréhension ;
3. le phénomène de la variation.

La manière dont on définit le parler jeune

L'analyse de la manière dont on définit le parler jeune permet de faire trois constatations :

1. M. Pelon effectue une distinction qu'il est difficile de ne pas signaler entre le langage jeune et le langage des jeunes : le parler des jeunes n'est qu'un « continuum de variété de l'italien parlé » (1997, p. 116) ; l'auteur emprunte la définition de langage jeune à Coveri : « variété de langue utilisée de façon plus ou moins étendue et constante, mais presque exclusivement dans les relations de *peer group* par des adolescents et des post-adolescents » (Coveri in M. Pelon : *ibidem*) ; il est nécessaire de signaler les deux caractéristiques attribuées à cette variété de langue, son aire de dispersion sociale et sa stabilité ;
2. Le parler jeune est donc indissociable de ses traits strictement linguistiques : toutefois, tous les chercheurs ne choisissent pas de le définir à partir des mêmes traits : H. Boyer affirme que les « particularités d'ordre phonétique ou grammatical [...]

mériteraient sûrement un traitement spécifique » (1997, p. 3) même si dans le numéro de *Langue française* consacré à cette question, seules les particularités lexicales ainsi que la dimension néologique du français des jeunes sont abordées. W. Labov, lui, s'appuie sur le concept de système et sur la question de l'intercompréhension des variétés de langue pour définir le VNA comme « un dialecte relativement uniforme parlé par les jeunes Noirs presque partout aux États-Unis » (Labov, 1978, p. 9). On peut penser que la définition de Labov rejoint celle de Coveri.

3. L'émergence de ce type de variation linguistique est indissociable des enjeux identitaires caractérisant la vie dans la communauté linguistique : la nature de la variation est, elle, déterminée par ces enjeux, spécifiques à chaque communauté. En effet, le poids de cette dimension identitaire est énorme dans l'ensemble des trois études que nous avons consultées : H. Boyer met sur le même plan trois types différents de parlars et cite M. Verdelhan-Bourgade qui affirme lui que les pratiques du français branché constituent en fait une adhésion à certains modes de pensée. M. Pelon est d'avis qu'une des fonctions du langage jeune est le renforcement de l'identité des jeunes par rapport à « l'extérieur du groupe » (1997, p. 119). Enfin, W. Labov pose le VNA comme le point de départ d'un conflit symbolique ayant des conséquences scolaires et sociales. En d'autres termes, la dimension identitaire est indissociable de la définition du parler jeune.

Les choix réalisés et les principes retenus

Les travaux présentés ci-dessus nous offrent à la fois des pistes pour la recherche que nous voulons mener et un cadre précis à partir duquel nous pouvons mener notre réflexion :

1. nous n'avons pas les moyens de mener une enquête pouvant nous permettre de savoir s'il existe un parler jeune, c'est-à-dire une variété de langue structurée sur le plan linguistique, ayant une certaine stabilité, une dispersion sociale et associée à des revendications identitaires ;
2. la recherche dans les sciences sociales autres que la sociolinguistique étant peu développée à Maurice, il nous sera difficile de trouver les éléments nécessaires nous permettant de comprendre le rôle des jeunes dans la société mauricienne ;

cette constatation pose le problème de l'isolement de la recherche en sociolinguistique qui, elle, a pu bénéficier d'un encadrement manifeste de l'UPRES A depuis sa création à la fin des années '70 ; tel n'a pas été le cas pour d'autres sciences sociales, avec des inconvénients évidents pour la recherche en sociolinguistique ;

3. nous nous contenterons de quelques observations sur les particularités lexicales non du parler jeune mais du parler des jeunes dont nous pouvons évaluer certaines caractéristiques à partir de nos connaissances du terrain mauricien ;
4. nous conduirons certaines enquêtes sur les phénomènes de représentation, mais ainsi qu'on peut le deviner, si les perceptions sociales sont indissociables des enjeux d'une communauté linguistique, on ne peut que leur donner la place qu'elles méritent dans des observations sociolinguistiques, celle qui consiste à renseigner sur la manière dont les réalités sont perçues ; en aucun cas elles ne peuvent se substituer à des enquêtes portant sur certains aspects linguistiques de pratiques langagières.

Les études de terrain

En nous fondant sur ces éléments, nous avons fait une enquête à trois volets. Le premier porte sur un enregistrement d'un très court extrait d'un débat qui a eu lieu entre des jeunes qui, pour la plupart venaient de quitter l'école secondaire et le Premier Ministre de l'Île Maurice. La station de télévision nationale qui avait organisé ce débat dans ses studios et qui l'avait ensuite programmé voulait confronter le Chef du gouvernement à un groupe de jeunes. Pour la deuxième enquête, nous avons demandé à un jeune stagiaire issu d'une des régions dites défavorisées de Maurice de nous enregistrer une discussion amicale entre lui-même et ses amis. Pressentant ce que nous recherchions, c'est-à-dire des énoncés en langage familier, il nous a enregistré une interaction, (qui, à notre avis, n'est pas authentique), entre lui et ses amis, mais qui constitue un échantillon d'une discussion en langage populaire entre des jeunes. Nous avons d'abord analysé les caractéristiques morpho-syntaxiques et lexicales de ces deux (très courts) extraits avant de les soumettre à un groupe de jeunes à qui nous avons soumis un questionnaire (cité en annexe) et qui visait à recueillir leurs représentations sur « le parler des jeunes ». Lors de l'analyse des données obtenues lors de cette

enquête, nous tenterons de tirer profit de certaines observations faites depuis que nous réfléchissons sur cette question.

L'analyse qui s'inscrit en gros dans le cadre des travaux sur la variation linguistique devra nous montrer les éléments mobilisés dans deux contextes énonciatifs alors que l'enquête sur questionnaire auprès des jeunes est destinée à nous fournir des informations au sujet des représentations que les jeunes se font des productions langagières de locuteurs appartenant à la catégorie jeune.

Analyse des deux conversations enregistrées

Premier extrait

Ce court extrait d'une émission télévisée entre des jeunes et le Premier Ministre mauricien soulève de nombreuses questions.

« Taler-la, ou ti pé cause banne préjugés au niveau de la population ».

(= Il y a quelques instants, vous avez évoqué les préjugés qui existent dans la population).

1. Cet énoncé est produit selon les règles de la morpho-syntaxe du créole mauricien (pour les détails, voir Baker, 1972 ; Bollée, 1977).
2. « Au niveau de la population » est un emprunt d'une structure morpho-syntaxique que n'emploieraient, à Maurice, que ceux qui maîtrisent également le français.
3. « Préjugés » est employé avec exactement le même sens qu'il a en français standard. « Préjugé » n'a pas un équivalent exact en créole mauricien. Nous avons invité des Mauriciens bilingues à lui trouver un équivalent en créole. Il y a eu énormément de doute avant qu'on nous avance que des Mauriciens créolophones unilingues produiront des énoncés du type « zotte mentalité sa » ; « sa banne fausseté-là ». Or, ces deux structures ne constituent pas des équivalents exacts de « préjugés ». On se retrouve donc non seulement en présence d'une structure morpho-syntaxique que l'on emprunte au français, mais aussi d'une structure employée qui n'a pas d'équivalent dans une variété mésolectale du créole.
4. Les seuls éléments qui peuvent permettre de penser qu'on l'on peut trouver des équivalents en créole mésolectal ou basilectal sont les phonèmes prestigieux qui peuvent être remplacés par leurs équivalents moins prestigieux ; tel n'est pas le cas pour le lexique et la morpho-syntaxe.

Les lexèmes ainsi que les structures morpho-syntaxiques employés montrent que cet extrait relève du créole acrolectal.

En fait, ces productions langagières s'inscrivent dans le cadre du comportement langagier de locuteurs bilingues. La variation n'est pas « interne » au créole, mais s'inscrit dans le cadre global du contact entre le français et le créole.

Deuxième extrait

A Ki program ?

B Kup limon.

A Kup limon ? Kup limon lor ki sann la so nom ?

B Krezi. Bizin tir so soy

(Version traduite)

A Qu'est-ce que tu fais ? (Littéralement, quel est ton programme ?)

B Je coupe le citron. ('découper, couper en quatre parts'; activité de sorciers pour exorciser le mal)

A Couper le citron ? Au nom de qui ?

B Krezi. Il faut exorciser son mal.

1. Il n'y a aucun phonème ou suite phonique qui relève d'un créole acrolectal ;
2. Sur le plan lexical, aucun des mots employés n'est emprunté au français.

Les mots qui ont surtout une fonction grammaticale (le mot interrogatif « ki » ou « kisannla ») relèvent du créole.

Il n'y a aucun exemple de calque d'une structure morpho-syntaxique du français.

Enfin « soy » ('qui porte malheur') (en créolé mésolectal « mofinn ») est un terme emprunté au créole basilectal.

Il n'y a donc aucun phonème ou suite phonique qui relève du créole acrolectal ; de manière générale, les lexèmes employés ainsi que les structures morpho-syntaxiques relèvent du basilecte.

Avant de comparer les particularités que présentent les deux extraits, il est utile de signaler à nouveau que l'audition de l'enregistrement de la deuxième conversation nous a permis de nous rendre compte que cette conversation était loin d'être une communication authentique car il n'y avait aucune cohérence entre les propos des différents jeunes qui y ont participé. En fait, on peut penser que l'enquêteur à qui nous avons confié la tâche d'enregistrer la conversation a expliqué à ses amis le but de notre enquête : ils se sont tous alors exprimés comme le font des jeunes en

employant un vocabulaire et une syntaxe caractéristiques du parler des jeunes en milieu populaire. De ce point de vue, c'est un extrait significatif sur le plan sociolinguistique parce qu'il contient des traits typiques de la communication entre jeunes.

Si maintenant l'on passe à la comparaison entre les deux extraits, l'on peut dire que l'élément le plus intéressant est la manière dont on gère la variation en zone franco-créole et la perception de cette variation. Dans une situation formelle, les locuteurs, quels que soient leur âge et leur statut social, auront tendance à emprunter non seulement des lexèmes mais aussi des structures morpho-syntaxiques du français. La catégorie jeune employée par les organisateurs de ce débat pour désigner les participants est alors une catégorie définie uniquement par le groupe d'âge ; lorsque les jeunes produisent des actes de parole qui définissent leur identité de jeunes, c'est vers la forme basilectale du créole qu'ils se tournent.

Le terme de « forme basilectale » est employé volontairement. En effet, le créole basilectal peut être défini par défaut uniquement puisque l'on sait que son seul trait marquant est qu'il n'emprunte pas au français. Cette manière d'envisager le basilecte correspond d'ailleurs à la définition que lui donne R. Chaudenson : la forme basilectale du créole « présente la divergence maximale par rapport à la variété régionale de la langue européenne » (1997, p. 60). A défaut d'autres données, le seul enseignement qu'on peut tirer d'une telle constatation est que la gestion de la variation en créole, par les jeunes, est, au moins pour partie, une gestion du bilinguisme franco-créole. Ceci est aussi vrai pour la gestion de la variation, par les jeunes, en français régional mauricien. D'une part, tous les usages de termes du français populaire de France (*mec, connard, boulot*, etc.) sont stigmatisés quand ils ne sont pas tout simplement employés dans des variétés formelles : les bulletins d'informations de la télévision en fournissent de nombreux exemples (ainsi, les termes « bouffer » et « boulot » sont perçus comme des synonymes exacts de « manger » et « travail »). D'autre part, même en milieu entièrement francophone, les injures sont empruntées au créole. C'est ainsi que nous avons appris qu'un jeune Français âgé de 11 ans, scolarisé dans un collège privé mauricien où l'on suit le cursus français, a dit à son père qui lui demandait de mieux travailler : *Bouche tes fesses gogote* (*gogote* désigne le sexe masculin, mais est surtout employé pour insulter). Il est fort possible que l'enfant n'avait pas développé les compétences

culturelles lui permettant de comprendre qu'il employait des lexèmes qui n'étaient pas admis dans une interaction entre un père et un fils ou alors, s'il est plus subtile, il devait penser que son père, lui, ne comprenait pas le sens de cet énoncé, ce qui n'était pas vrai. Il en a d'ailleurs eu confirmation immédiatement. En tout cas, cet exemple confirme des enquêtes que nous avons faites auprès de quelques jeunes scolarisés dans un établissement francophone : en milieu francophone, la variété familière des jeunes dans des interactions orales est marquée par des emprunts au créole. Tout ceci confirme ce que nous avons avancé ci-dessus au sujet de la gestion de la variation par les jeunes en français comme en créole.

Les enquêtes sur les phénomènes de représentation

La deuxième enquête que nous avons réalisée a consisté à soumettre ces deux extraits à un groupe de 34 stagiaires du Mauritius Institute of Education âgés entre 20 et 30 ans (la grande majorité avait entre 20 et 25 ans). Pour pouvoir connaître un certain nombre de leurs représentations sociolinguistiques avant qu'ils nous livrent leur point de vue sur les deux extraits des conversations analysées ci-dessus, nous leur avons demandé quelles sont les langues qu'ils emploient dans leurs familles. Sur les 23 témoins de sexe féminin, seulement 2 ont affirmé venir de familles monolingues créolophones ; 3 de ces témoins ont précisé que c'est le français qui est leur première langue alors que le créole arrive en deuxième position ; un témoin a affirmé que l'urdu est sa deuxième langue. Tous les autres témoins se sont présentés comme des bilingues créole-français, soit plus de 70% des témoins. Les témoins de sexe masculin donnent une représentation totalement différente des pratiques langagières en milieu familial, une représentation qui nous paraît bien plus proche de la réalité. Sur les 11 témoins de sexe masculin, 7 affirment avoir le créole comme première langue et le bhojpuri comme deuxième langue alors que deux disent qu'ils sont issus d'un milieu entièrement créolophone. Il est donc clair que les garçons assument bien mieux leur réalité linguistique que les filles qui, selon toute probabilité, refusent d'assumer le créole et, surtout, le bhojpuri. Par ailleurs, nous avons aussi voulu savoir jusqu'à quel point ils étaient conscients de la spécificité de leurs interactions avec leurs amis. Nous leur avons d'abord demandé s'ils communiquaient avec leurs parents comme ils le faisaient avec leurs amis. Ainsi qu'on aurait pu le deviner, tous les témoins ont répondu

négativement à la question. Très peu de témoins ont justifié leurs réponses : un témoin de sexe féminin a affirmé user du créole avec ses amis et du français avec ses parents ; on peut affirmer que l'usage du français comme langue de communication en famille structure les représentations sociolinguistiques. S'agissant de leur capacité à nommer cette manière de parler (l'acte de nommer constitue une reconnaissance de l'existence d'un mode d'expression spécifique), la majorité des témoins a été incapable de lui donner un nom. Les quelques réponses fournies renvoient bien plus aux caractéristiques du parler des jeunes : parler cool, parler décontracté, etc. Mais, peut-on avancer, ces réponses ne remettent guère en cause la capacité de s'adapter à des contextes discursifs en usant du registre de langue appropriée.

Si l'on en arrive maintenant aux représentations que les jeunes se font sur ces deux extraits, on constate que ces représentations demeurent figées. Ils ont tous affirmé que c'est le deuxième extrait qui est produit par des jeunes de 18-25 ans. On peut peut-être penser qu'ils sont influencés par les biais introduits dans l'enquête puisque la question 6 (le questionnaire est en annexe) « Des deux extraits de la conversation ci-dessous, lequel a été prononcé par un jeune ? » interdit probablement de penser que les deux peuvent avoir été produits par des jeunes. Toutefois, lorsqu'on analyse les réponses fournies à la question portant sur l'appartenance socio-économique des deux locuteurs produisant le deuxième extrait de la conversation, on se rend compte que les réponses à la question 6 relèvent bien plus de leurs représentations que des biais introduits dans le questionnaire. En effet, tous les témoins à l'exception d'un seul (qui dit lui qu'il n'y a pas de classe sociale quand on est entre copains) affirment que les deux locuteurs qui ont produit l'extrait 2, appartiennent à la classe ouvrière. Cette catégorisation montre de manière nette les précautions à prendre quand on est confronté au phénomène de représentation puisque dans le même questionnaire ils ont donné des exemples de mots et d'expressions qui relèvent du même registre de langue que celui employé dans l'extrait qui leur est soumis.

Lorsque l'on passe à la liste de termes qu'ils emploient dans les situations de communication familière, on arrive à une plus grande homogénéité qui confirme le décalage entre les représentations sociolinguistiques et les pratiques langagières (de Robillard & Baggioni, 1992), décalage qui appelle une grande prudence dès lors que le sociolinguiste veut approcher les

phénomènes de perception sociolinguistique (Tirvassen, 2000b). En effet, si la présentation de leurs profils linguistiques renvoie à différentes modalités de prise en charge des pratiques langagières, les exemples qu'on leur demande de termes employés entre amis laisse deviner une grande homogénéité dans l'utilisation de la langue. La grande majorité de témoins donne des exemples de mots et d'expressions qui font partie des variétés populaire et familière du créole employées par des jeunes. Exemples :

bat en kare ('faire un tour') ;
bel dilo ('belle femme') ;
dan dife ('être en difficulté') ;
dife lor pompie ('être en grande difficulté') ;
fât yen ('avoir envie de quelque chose, être en manque (pour les drogués)') ;
kas dan ta ('y aller sans faire dans la dentelle') ;
kas fan ('partager (un butin)') ;
manz ar li ('confronter quelqu'un sans peur') ;
pik so ourit ('l'attaquer, le vaincre') ;
pisar mo mam ('extraordinaire, super') ;
tir so manze ('ne donner aucune chance') ; etc.

Les trois seuls témoins qui se singularisent par rapport au reste du groupe en désignant le français comme leur L1 donnent trois types d'exemples. Un des témoins donne exactement les mêmes termes que ceux fournis par ses amis qui se disent créolophones ou bilingues créole-français : *prend nisa* ('avoir son plaisir') ; *baja* ('beignet', terme employé pour dénigrer sur le mode de la plaisanterie) ; *dife lor pompie* ; etc.

Un autre de ces témoins donne des exemples issus à la fois d'une variété populaire du FRM (le français régional mauricien) et du français de France : *fous la paix* ; *quelle baise* ('quel problème') ; *gros la flamme* ('grosse difficulté') ; *tu me fais chier* ; *tu m'emmerdes* ; *tu te fous de moi* ; *espèce d'enfoiré*.

Enfin, le dernier de ces trois témoins mélange des termes empruntés au créole populaire (*mari sa* ('incroyable'), etc.) et des expressions empruntées au FRM (*pas facile* (expression très polyvalente pouvant signifier 'incroyable, inexplicable, etc.') ; etc.).

Ces observations sont intéressantes dans la perspective de l'étude que nous menons. Invités à fournir une liste de mots qu'ils emploient régulièrement, tous les jeunes qui revendiquent l'usage du créole (qu'ils soient garçons ou filles et quelle que soit leur appartenance socio-économique) citent sinon les mêmes mots/expressions, du moins les mêmes types de mots. S'agissant du

vocabulaire de ceux qui sont francophones ou qui affirment être francophones, on peut constater trois types différents de phénomène :

- de nombreux jeunes semblent utiliser pratiquement les mêmes termes que les créolophones ; c'est ce que semblent indiquer nos observations, il est vrai, insuffisantes ;
- il est possible, que dans l'usage de certains (types de) témoins, le parler des jeunes francophones est marqué par l'emploi de termes empruntés à toutes les variétés de langues avec lesquels le français régional mauricien est en contact : créole, français standard ; la question est alors de comprendre la nature de ces emprunts et les mécanismes sous-jacents aux emprunts : quand emprunte-t-on à telle ou telle variété de langue ; qui le fait ; dans quel contexte social/linguistique ; quelles significations sociales peut-on attribuer à ces types d'emprunts ; etc.
- enfin, il n'est pas impossible de penser qu'il existe des emprunts à l'une ou à l'autre variété de langue selon le contexte discursif et/ou les compétences culturelles des jeunes.

En d'autres termes, la problématique des enjeux symboliques en rapport avec ce type particulier de variation linguistique (le langage des jeunes) peut donner lieu à des observations fort riches en informations sociales : il faut alors prendre en compte le contexte du bilinguisme actif (le français et le créole) des jeunes mauriciens.

CONCLUSION

La documentation bibliographique réalisée dans le cadre de cette réflexion ainsi que les observations menées sur le terrain mauricien confirment que :

1. si la place réservée aux jeunes ainsi que le rôle qui leur est attribué ne sont pas les mêmes dans toutes les sociétés, en général, les jeunes revendiquent, partout, une identité qui leur est spécifique ;
2. l'observation des pratiques langagières en contexte ainsi que la prise en compte des phénomènes de représentation offrent des pistes pour une compréhension des mécanismes de la revendication identitaire chez les jeunes : c'est ainsi que deux groupes de jeunes ayant à peu près le même âge mais n'ayant pas le même comportement langagier ne sont pas tous les deux associés aux jeunes ;

3. l'étude de la variation linguistique et de ses rapports avec la réalité sociale permet toutefois de dépasser le simple phénomène des pratiques langagières par les jeunes pour renseigner des enjeux symboliques de la communauté linguistique ; c'est ainsi que l'on a pu avoir des informations sur la gestion des frontières entre le français et le créole dans les pratiques langagières chez les jeunes tant en créole qu'en français.

Ces conclusions demeurent toutefois limitées compte tenu de la qualité des données recueillies. On peut aussi penser qu'une comparaison avec les résultats obtenus dans les enquêtes réalisées par C. Bavoux (2000) à La Réunion susceptible d'offrir des pistes pour une meilleure compréhension du parler jeune et de toute la question de la revendication identitaire, elle-même intimement liée à la gestion des frontières entre le créole et le français, en zone franco-créole.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT, J.-L., & CARAYOL, M., « Analyse d'une enquête ethnolinguistique à La Réunion : l'histoire d'un reproche », in *Vivre au pluriel*, Albert, J.-L. (éd.), St Denis de La Réunion : Publications de l'université de La Réunion, 1990, p. 129-144.
- BAGGIONI, D., & ROBILLARD, D. de, « Le français régional mauricien : une variété de langue en contact et en évolution dans un milieu à forte mobilité linguistique », in *Multilinguisme et développement*, BAGGIONI, D. et alii (éds), Canada/Paris : Marquis Montmagny/Didier Érudition, Coll. « Langues et développement », 1992, p. 141-237.
- BAKER, P., *A description of Mauritian Creole*, Londres : Hurst & Co, 1972.
- BAVOUX, C. (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris : L'Harmattan, 1996.
- BAVOUX, C. « Existe-t-il un parler jeune à La Réunion ? Compte-rendu d'une enquête auprès de 6 groupes d'élèves et d'étudiants », *Études créoles*, vol. XXIII, n° 1, CIEC, Aix-en-Provence : Didier Érudition, 2000, p. 9-27.
- BOLLÉE, A., *Le créole français des Seychelles: esquisse d'une grammaire-textes-vocabulaire*, Tübingen : Niemeyer, 1977.
- BOYER, H., « « Nouveau français », « parler jeune », « langues des cités » ? Remarques sur un objet linguistique médiatiquement identifié », *Langue française*, n° 114, 1997, p. 6-15.
- CALVET, L.-J., *La sociolinguistique*, Paris : P.U.F., Coll. « Que sais-je », 1992.
- CHAUDENSON, R., « Basilecte », in *Sociolinguistique*, MOREAU, M.-L. (éd.), Bruxelles : Pierre Mardaga, 1997, p. 60.
- GRAWITZ, M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris : Dalloz, 1990.
- LABOV, W., *Sociolinguistique*, Paris : Minuit, 1976.
- LABOV, W., *Le parler ordinaire*, Paris : Minuit, 1978.
- PELON, M., « Le langage jeune en Italie », *Langue française*, n° 114, 1997, p. 114-121.
- TIRVASSEN, R., *Langues, éducation et développement : le cas de Maurice*, Thèse, Université de Provence, 1998.
- TIRVASSEN, R., « École et genèse de l'insécurité linguistique », in *Français régionaux et insécurité linguistique*, BAVOUX, C. (éd.), Paris : L'Harmattan/Université de La Réunion, 1995, p. 135-150.

TIRVASSEN R., *Français régionaux et insécurité linguistique*, 2000a, 12 pages, non-diff.

TIRVASSEN, R., *Français régionaux et insécurité linguistique : ce que révèlent les enquêtes de terrain*, 2000b, non-diff.

ANNEXE : QUESTIONNAIRE

Age :

Sexe :

Langues habituellement parlées à la maison (en ordre d'importance)

1 _____

2 _____

1. Quelle(s) langue(s) parlez-vous quand vous êtes avec vos copains/copines ?

1 _____ 2 _____ 3 _____

2. Quand vous parlez avec vos copains/copines, est-ce que vous parlez de la même manière que quand vous parlez avec vos parents ?

3. Cette manière de parler, porte-t-elle un nom ?

4. Y a-t-il des endroits où vous parlez de cette manière-là ?

5. Donnez une liste de mots et d'expressions que vous employez quand vous parlez avec vos amis :

6. Des deux extraits de la conversation ci-dessous, lequel a été prononcé par un jeune ?

A Ki program ?

B Kup limon.

A Kup limon ? Kup limon lor ki sann la so nom ?

B Krezi. Bizin tir soy ...

Taler-la, ou ti pe cause bann préjugé au niveau de la population. Bé ou pas pensé qui bann préjugé-la li coumans dès l'éducation secondaire ? Parski nous konè ki bann classe moyenne zotte alle dans certain collège et bann classe laborieuse zotte alle dans certain collège.

Quel âge donneriez-vous à ces locuteurs ?

À quelle classe sociale appartiennent-ils ?

Justifiez votre réponse :

Notez tout ce qui dans l'un ou l'autre extrait vous signale que ce discours est produit par un jeune :
